

Communiqué de presse

Succès de l'introduction en bourse d'Alchimie sur le marché Euronext Growth®

- Augmentation de capital de 17,9 millions d'euros
- Succès du placement réalisé intégralement à distance avec des outils de visio-conférence, une première dans le cadre d'une introduction en bourse à Paris
- Prix de l'introduction en bourse fixé à 16,20 euros par action
- Offre à Prix Ouvert : demande globale de 5,1 millions d'euros, offre souscrite près de 3 fois
- Capitalisation boursière d'environ 71,3 millions d'euros (post augmentation de capital)
- Début des négociations sur Euronext Growth® Paris le 27 novembre sous les codes ISIN et mnémonique suivants : FR0014000JX7 / ALCHI

Paris, le 24 novembre 2020 – 20h30 CET – Alchimie (la « Société »), plateforme OTT (Over the Top) de vidéos à la demande par abonnement (SVOD) proposées via des chaînes thématiques originales et exclusives, co-éditées avec des groupes de médias et des talents, annonce le succès de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® Paris.

« L'opération a été réalisée avec succès et ce dans le contexte singulier du confinement. Il s'agit de la première introduction en bourse sur Euronext Growth Paris dont le placement a été réalisé intégralement à distance avec des outils de visio-conférence. Cela traduit la confiance des investisseurs dans Alchimie et ses perspectives de croissance qui bénéficient du dynamisme du marché de la vidéo par abonnement et, plus particulièrement, dans le segment de la vidéo thématique affinitaire délaissé par les grands acteurs du secteur. En plein essor, ce segment répond aux attentes des abonnés en quête d'une consommation davantage en adéquation avec leurs passions et centres d'intérêt. Cette opération a été l'occasion de mettre en exergue notre modèle économique original, fondé sur un partage de valeur avec l'ensemble des parties prenantes, à savoir les talents, les ayants-droits et les distributeurs, qui a pour vocation l'élargissement du catalogue de contenus ainsi que le lancement régulier de nouvelles chaînes en France et à l'international pour un coût maîtrisé. Cette dynamique, d'ores et déjà clairement enclenchée comme en témoignent les récents lancements de chaînes, va s'accélérer grâce aux ressources financières dont nous disposons désormais.

*Nous sommes maintenant impatients de nouer de nouveaux partenariats avec des groupes de médias et des talents pour élargir notre base d'abonnés aux contenus thématiques affinitaires proposés via les chaînes SVOD d'Alchimie, base que nous estimons pouvoir porter à environ 1,2 million dès fin 2022, niveau correspondant à un objectif de chiffre d'affaires de 58 M€. C'est une nouvelle page de l'histoire d'Alchimie qui débute aujourd'hui et je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à l'ensemble des équipes Alchimie, à nos partenaires ainsi qu'à nos investisseurs, qui nous rejoignent ou nous accompagnent depuis plus longtemps, pour leur soutien et leur enthousiasme », déclare **Nicolas d'Hueppe, PDG et fondateur d'Alchimie.***

Prix de l'Offre

L'introduction en bourse permet à la Société de réaliser une augmentation de capital de 17,9 millions d'euros, dont 0,1 million d'euros suite à l'exercice partiel de la clause d'extension primaire. Le Conseil d'administration de la Société, réuni ce jour, a fixé le prix d'introduction en bourse à 16,20 € par action (le « **Prix de l'Offre** »).

Rappel des raisons de l'offre : accélérer la croissance d'Alchimie et accompagner son déploiement à l'international

- > environ 75% des fonds seront dédiés au développement organique de la Société, essentiellement par le biais de recrutements lui permettant d'accélérer le rythme de développement des chaînes SVOD en France et à l'international, en se concentrant en priorité sur les zones linguistiques anglophones, francophones, hispanophones et germanophones. La Société a ainsi pour ambition d'évoluer rapidement du lancement d'une nouvelle chaîne par semaine au 4ème trimestre 2020 à plus de trois nouvelles chaînes par semaine pour atteindre 210 chaînes fin 2022 et plus de 600 au total en 2024 ; et
- > environ 25% des fonds seront consacrés à la poursuite de sa stratégie opportuniste de développement par croissance externe.

Taille de l'Offre

L'offre a été souscrite à 100% et la clause d'extension primaire a été exercée partiellement à hauteur de 5.043 actions nouvelles, soit 0,1 million d'euros.

1.102.135 actions ordinaires nouvelles ont été allouées dans le cadre de l'offre, dont 5.043 actions ordinaires nouvelles liées à l'exercice partiel de la clause d'extension primaire. Le produit brut total de l'augmentation de capital de la Société s'élève à 17,9 millions d'euros.

Le nombre d'actions ordinaires nouvelles allouées dans le cadre de l'offre se répartit comme suit :

- 785.007 actions ordinaires nouvelles allouées dans le cadre du placement global (le « **Placement Global** »), représentant 12,7 millions d'euros, soit 71,2% du nombre total de titres alloués ; et
- 317.128 actions ordinaires nouvelles allouées dans le cadre de l'offre à prix ouvert (l'« **OPO** », ensemble avec le Placement Global, l'« **Offre** »), représentant 5,1 millions d'euros, soit 28,8% du nombre total de titres alloués. Dans le cadre de l'OPO, les ordres A1 (de 1 action jusqu'à 100 actions incluses) et A2 (au-delà de 100 actions) seront servis intégralement.

Sur la base du Prix de l'Offre et de l'émission de 1.102.135 actions ordinaires nouvelles, dont 5.043 actions ordinaires nouvelles suite à l'exercice partiel de la clause d'extension primaire, la capitalisation boursière d'Alchimie s'élèvera à environ 71,3 millions d'euros à l'issue de l'opération. Le flottant représente 24,33% du capital de la Société.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec la société de bourse Gilbert Dupont

L'option de surallocation consentie à Gilbert Dupont ne sera pas exercée.

La Société a conclu un contrat de liquidité avec la société de bourse Gilbert Dupont, conforme à la charte Amafi (Association française des marchés financiers), qui prendra effet le 27 novembre 2020.

Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise¹.

Pour la mise en œuvre du contrat conclu avec Gilbert Dupont, le moyen suivant a été affecté au compte de liquidité :

- **250 000 € en espèces**

Engagements de conservation

HLD Europe SCA et Iseran Management (société holding détenue à 100% par Monsieur Nicolas d'Hueppe au sein de laquelle celui-ci exerce les fonctions de gérant) ont respectivement consenti aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation pour une période de 360 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Les cadres et dirigeants (managers et membres du Conseil d'administration de la Société, dont Monsieur Nicolas d'Hueppe) ont consenti aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation pour une période de 360 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Prochaines étapes :

26 novembre 2020	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
27 novembre 2020	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth sur une ligne de cotation intitulée « Alchimie »

¹ Les situations ou conditions conduisant à la suspension ou à la cessation du contrat de liquidité, mentionnées dans le contrat de liquidité, sont les suivantes :

Suspension du contrat :

- Dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF susvisée.
- A l'initiative de l'émetteur dans certaines situations et en particulier : si l'émetteur ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions.

Résiliation du contrat :

- Par l'émetteur, à tout moment, avec préavis de 3 mois, dans les conditions de clôture du compte de liquidité prévues au contrat de liquidité.
- Par l'animateur, avec un préavis de 30 jours.
- Le contrat est de plein droit résilié lorsque les parties ne peuvent, dans la situation prévue à l'article 10 (équilibre du compte de liquidité), se mettre d'accord sur les suites à donner au contrat.
- Par l'animateur lorsque le contrat de liquidity provider qui lie l'animateur à Euronext Paris est résilié.

Répartition du capital et des droits de vote

Avant l'Offre et à l'issue de l'Offre (après l'exercice partiel de la clause d'extension primaire), le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
HLD Europe SCA	2 331 820	70,65%	2 331 820	52,96%
Iseran Management	138 849	4,21%	138 849	3,15%
Nicolas d'Hueppe	590 895	17,90%	590 895	13,42%
<i>Total concert</i>	<i>3 061 564</i>	<i>92,76%</i>	<i>3 061 564</i>	<i>69,54%</i>
Cadres et dirigeants	239 123	7,24%	269 987	6,13%
Public	-	-	1 071 271	24,33%
TOTAL	3 300 687	100,00%	4 402 822	100,00%

Codes d'identification des titres Alchimie

- Libellé : Alchimie
- Code ISIN : FR0014000JX7
- Mnémonique : ALCHI
- Compartiment : Euronext Growth Paris®
- Secteur d'activité (ICB) : 10101020 - Consumer Digital Services

Eligibilité de l'Offre au PEA-PME :

La Société rappelle qu'elle respecte les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions de la Société peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique*.

**Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.*

Intermédiaires financiers



Coordinateur Global, Chef de File
et Teneur de Livre Associé
Listing Sponsor



Chef de File et
Teneur de Livre Associé

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 09 novembre 2020 sous le numéro 20-544 sont disponibles sur les sites Internet d'Alchimie (www.alchimie-finance.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande au siège social d'Alchimie, Bâtiment 264, 43, 45 Avenue Victor Hugo, 93300 Aubervilliers, France.

L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement, et au chapitre 3 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération.

Retrouvez toute l'information sur le projet d'introduction en bourse d'Alchimie sur <https://www.alchimie-finance.com/>

À propos d'Alchimie

Alchimie est une plateforme OTT qui distribue 55 chaînes thématiques affinitaires par abonnement. Alchimie dispose d'un catalogue de plus de 60 000 heures de contenus établi auprès de plus de 300 partenaires prestigieux (Arte, France TV distribution, ZDF Entreprises ou encore Zed). Alchimie s'associe aux talents (célébrités, influenceurs), aux marques et aux groupes de médias pour créer de nouvelles chaînes (Unbeaten, Cultivons-Nous, MuyInteressante.tv, NousDeux, Army Stories, Think, Poisson Fécond, Moods, etc.) qui sont ensuite distribuées sur plus de 60 plateformes de distribution (TVPlayer, Amazon, Orange, Movistar, Samsung, Huawei, etc.) élargissant constamment son audience et par conséquent ses revenus. En 2019, Alchimie a acquis TVPlayer, la plus grande plateforme OTT indépendante du Royaume-Uni. Avec des bureaux en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne et en Australie, Alchimie emploie 125 collaborateurs et est classé 40^e au French Web 500 (classement des 500 entreprises de la Tech française).

Pour plus d'informations : www.alchimie-finance.com / www.alchimie.com

Contacts

Alchimie

Stéphane Taillefer
Directeur Financier
investors@alchimie.com

NewCap

Thomas Grojean/Louis-Victor Delouvrier
Relations investisseurs
alchimie@newcap.eu
01 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau
Relations Médias
alchimie@newcap.eu
01 44 71 94 98

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société Alchimie ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société Alchimie peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société Alchimie n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « Etats membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Alchimie d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de la société Alchimie sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de la société Alchimie ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société Alchimie n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société Alchimie n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Information aux distributeurs

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales (ensemble, les « Exigences en matière de gouvernance »), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout « producteur » (au sens des Exigences en matière de gouvernance) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre de l'Offre (les « Actions Offertes ») ont été soumises à un processus d'approbation à

l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'« Evaluation du marché cible »). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un investissement dans les Actions Offertes n'est par ailleurs adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du marché cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future du groupe ainsi qu'à l'environnement dans lequel le groupe évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement et à la section 3 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le groupe décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle du groupe. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.